



Document à destination des enseignants.

Dans le cadre du **Printemps de la Photographie et des Arts de Romorantin 2025**, et ce pour la première année, nous proposons aux établissements scolaires de participer à cet évènement culturel en exposant les clichés des élèves.

- Notre but :
- contribuer à l'éveil artistique des élèves,
 - sensibiliser à l'environnement personnel ou commun, ouvrir les yeux, observer, partager... voilà des plaisirs gratuits,
 - susciter des passions,
 - et puis, un tirage papier est durable, en comparaison du «scrolling» sur téléphone portable,
 - «pas de médaille», juste le plaisir de participer... et d'être exposé !

Public concerné, modalités :

- de la primaire au lycée,
- tout élève souhaitant participer propose une photographie sur papier photo, format libre (par exemple 10 x 13 cm, 10 x 10 cm, ou tout autre !),
- cette photographie sera issue d'un cliché personnel (appareil photo ou téléphone dit «intelligent»),
- aucun thème n'est imposé ; vous pouvez en proposer un, ou bien laisser libre cours à l'imagination de vos élèves... Pour autant en raison des contraintes de «droit à l'image», les portraits ne seront pas acceptés,
- il est possible de participer par classe ou de façon individuelle,
- les photographies sont collectées au sein de la classe ou de l'établissement par un(e) enseignant(e) référent(e).

Pour en savoir plus sur le Printemps de la Photographie et des Arts de Romorantin :

Notre site : <https://www.printempsdelaphoto.fr/>

Notre facebook : <https://www.facebook.com/Printemps.PHOTO.Romorantin>

Vous désirez participer avec vos élèves ? C'est très simple !

Inutile de vous pré-inscrire.

A - Remplissez la «fiche élèves» jointe.

B - Confectionnez une fiche **cartonnée A4, format paysage**, identifiant l'établissement, la classe et l'enseignant(e) référent(e). Ainsi les visiteurs pourront découvrir la provenance des clichés au premier coup d'œil. Cette fiche pourra être sobre ou stylisée, selon votre interprétation !

C - Ces deux fiches ainsi que les tirages photographiques seront déposés ou envoyés à :

**Office du tourisme
32 Place de la Paix
41 200 Romorantin.**

Date limite de dépôt : **16 avril 2025.**

Les photographies seront exposées* par établissement, ou par classe, au Printemps de la Photographie et des Arts du 16 au 18 mai 2025.

Vous pourrez les récupérer auprès de l'office de tourisme à partir du 19 mai.



La classe ou l'établissement qui participe, accepte de façon implicite l'usage qu'il sera fait des clichés, tel qu'exposé dans cette fiche.

Un modèle « autorisation de diffusion d'image » est disponible à titre d'exemple, son utilisation éventuelle est à la discrétion de l'établissement scolaire.

Vous avez des questions ?

Contactez-nous par courriel à :

printemps.photo41@orange.fr

() Les photographies seront présentées sous forme de suspension (style mobile, voir ci-contre, non contractuel...), pour ce faire elles seront fixées **dos à dos** et c'est sous cette forme qu'elles vous seront rendues.*



L'entrée du «Printemps» est gratuite, et que vous participiez ou non, ce sera un plaisir de vous y accueillir, en groupe ou bien individuellement.



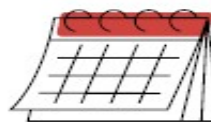
PrinTEMPS de la PHOTOgraphie & des ARTs



Photographie - Peinture - Sculpture



En **SOLOGNE**
Fabrique NORMANT
ROMORANTIN-LANTHENAY



du vendredi 16 au dimanche 18
MAI 2025

50 artistes sur 4.000 m2

Chouette ! Ma classe participe !

Nos photographies seront exposées au PrinTEMPS de la PHOTOgraphie & des ARTs.



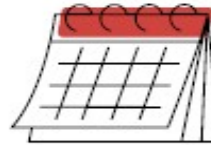


PrinTEMPS de la PHOTOgraphie & des ARTs

Photographie - Peinture - Sculpture



En **SOLOGNE**
Fabrique NORMANT
ROMORANTIN-LANTHENAY



du vendredi 16 au dimanche 18
MAI 2025

50 artistes sur 4.000 m2

Pour la première fois depuis la création du PrinTEMPS de la PHOTOgraphie & des ARTs, collèges et lycées peuvent participer. Choisis une photographie parmi celles que tu auras prises, elle sera affichée durant l'exposition.





AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je, soussigné.e (nom, prénom, adresse complète)

.....

.....

responsable légal.e de l'élève

scolarisé.e en classe de de l'École / Collège / Lycée (*Complétez avec les coordonnées complètes*) :

.....

Autorise :

- l'exposition de la photographie proposée par mon enfant, du jeudi 15 au dimanche 18 mai 2025
au

PrinTEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS

qui se déroulera à la Fabrique Normant, 1 avenue François Mitterrand à Romorantin-Lanthenay.

- la mention des nom et prénom de mon enfant dans le cadre de l'exposition des photographies.
- la diffusion éventuelle de cette photographie sur le site <https://www.printempsdelaphoto.fr/>.

Cette autorisation est conférée à titre gratuit. En conséquence, aucune rémunération ne pourra être réclamée à l'instance organisatrice du PrinTEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS.

Le signataire se déclare informé du fait que les photographies réalisées par les élèves pourront être elles-mêmes photographiées par tout visiteur de l'exposition et seront éventuellement diffusées sur le réseau Internet.

L'instance organisatrice du PrinTEMPS de la PHOTOgraphie et des ARTS s'engage à :

- ne pas photographier les auteurs des photographies exposées pendant la durée du festival,
- conserver les photographies exposées jusqu'à leur retrait par un référent de son établissement scolaire.

A le

Signature